Logo CFDT

[INTERSYNDICAL] ACCÈS À LA JUSTICE MOBILISATION LE MARDI 26 MAI CONTRE LE TIMBRE FISCAL À 50 €

Depuis le 1er mars 2026, l'introduction d'un timbre fiscal de 50 € conditionne l'accès à une action en justice devant le conseil des prud'hommes ou le tribunal judiciaire.

Cette mesure fait peser un coût supplémentaire sur les salarié·es (hors bénéficiaires de l'aide juridictionnelle) pour faire valoir leurs droits.

Elle remet en cause le principe de gratuité de la justice, pourtant fondamental dans l'État de droit, et risque de restreindre l'accès aux tribunaux, notamment pour les publics les plus fragiles.

Une mesure similaire mise en place entre 2011 et 2014 avait déjà entraîné une baisse de 13 % des saisines prud'homales.

Dans ce contexte, l'intersyndicale parisienne appelle à :

§ Défendre un accès effectif à la justice pour toutes et tous

§ Refuser toute limitation de l'accès aux droits par des barrières financières

Un rassemblement est organisé :

Mardi 26 mai de 12h à 14h
Conseil des prud'hommes de Paris
27 rue Louis Blanc (Métro Louis Blanc)

Plus d'informations sur le tract ci-joint.

Soutenez cette mobilisation en signant la pétition intersyndicale ICI (urlr.me/XNDrfT).

CONTACT :

Aurélie LAGAVILLE
Secrétaire générale adjointe
En charge de Paris
07 87 72 79 07 / alagaville@cfdt.idf.fr

POUR la gratuité de la justice, NONNON au timbre fiscal à 50 €à 50 €
Infos pratiques

Suivez-nous sur les réseaux !

BlueskyS3C CFDT TELECOMS PRESTATAIRES

Facebook S3C Télécoms prestataires IDF

insta s3ctelecomsprestataires idf

Linkedin S3C Télécoms Prestataires IDF

Threads s3ctelecomsprestataires idf

Tiktok S3CTélécomsPrestatairesIDF

Documents
POUR la gratuité de la justice, NONNON au timbre fiscal à 50 €à 50 €
Liens utiles
Pour la gratuité de la justice : NON au timbre fiscal à 50 €